

DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES
SERVICE DE LA COMPETITIVITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME,
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITE, DE LA NORMALISATION,
DE LA METROLOGIE ET DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Bureau de la métrologie
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75703 PARIS CEDEX 13

Certificat de fonctionnement
n° 11.00.271.001.1
du 11 mars 2011

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route
Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME - Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie

61 boulevard Vincent AURIOL- 75703 Paris Cedex 13 - France

FABRICANTS :

Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France

et

GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France

BENEFICIAIRE :

Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :

Les cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale existent sous quatre types différents :

- carte de conducteur,

- carte d'atelier,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur.

Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO MultiApp ID Tachograph 36K, composant SLE66CX360PE INFINEON, application TachographV1.1.

ESSAIS REALISES :

Les quatre types de cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale ont été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié.

Les résultats d'essais énumérés dans les certificats de fonctionnement n° 09.00.271.009.1 du 17 juillet 2009 et n° 10.00.271.009.1 du 1^{er} septembre 2010 restent valables, à l'exception des essais énumérés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1.	Documentation	satisfaisant
2.	Inspection visuelle	
2.1.	Conformité et qualité d'impression des fonctions de toutes les fonctions de protection et de données visibles	satisfaisant
3.	Essais mécaniques	
3.1.	Vérifier les dimensions de la carte ainsi que l'emplacement des contacts (partiel)	satisfaisant

CONCLUSION :

Les quatre types de cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

signé

Roger FLANDRIN